



**SOLVAY SA/NV**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
**Mardi 28 mai 2024 à 10h30**

**Event Lounge, Boulevard Général Wahis 16/F, 1030 Bruxelles**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Rapport de gestion pour l'exercice 2023 (en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise)**
- 2. Rapport du commissaire pour l'exercice 2023**
- 3. Communication des comptes consolidés pour l'exercice 2023 – Rapport du commissaire sur les comptes consolidés**
- 4. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2023 – Affectation des bénéfices et fixation du dividende**

Proposition de résolution : Approuver les comptes annuels et l'affectation des bénéfices pour l'exercice 2023 et de fixer le dividende brut par action à 2,43 EUR. Après déduction de l'acompte sur dividende brut de 1,62 EUR par action payé le 17 janvier 2024, le solde du dividende brut s'élèvera donc à 0,81 EUR par action, payable à partir du 5 juin 2024.

- 5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2023**

Proposition de résolution : Donner décharge aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2023 pour l'accomplissement de leurs tâches lors de l'exercice 2023.

- 6. Décharge au commissaire pour l'exercice 2023**

Proposition de résolution : Donner décharge au commissaire en fonction au cours de l'exercice 2023 pour l'accomplissement de ses tâches lors de l'exercice 2023.

- 7. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice 2023**

Proposition de résolution : Approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2023 figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

- 8. Approbation des montants bruts révisés de la rémunération des administrateurs**

Proposition de résolution : Sur recommandation du Comité de rémunération, modifier, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la rémunération brute des administrateurs non exécutifs comme suit :

Conseil d'administration	
Indemnité fixe - Président (*)	275.000€
Indemnité fixe - Vice-président	95.000€
Indemnité fixe - Membre	67.000€
Jetons de présence	2.000€
Comité d'audit et de risques (**)	
Indemnité fixe - Président	18.000€
Indemnité fixe - Membre	8.000€
Jetons de présence	2.000€
Autres Comités (**)	
Indemnité fixe – Président	16.000€
Indemnité fixe – Membre	6.000€
Jetons de présence	1.000€

(\*) Le Président du Conseil d'administration ne peut percevoir des indemnités fixes et des jetons de présence qu'à l'occasion des réunions du Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas d'indemnités fixes et/ou de jetons de présence supplémentaires pour les réunions des comités.

(\*\*) En plus de la rémunération en tant que membre du Conseil d'administration.

## 9. Conseil d'administration : Renouvellement de mandat

Proposition de résolution : Renouveler le mandat de Mme Aude Thibaut de Maisières pour une période de quatre ans, son mandat actuel arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels relatifs à l'exercice 2027.

**10. Nomination d'EY concernant l'assurance des informations sur le développement durable imposée par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité (Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises)**

Proposition de résolution : Sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité d'audit et de risques et sur présentation du conseil d'entreprise, confier à EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Eric Van Hoof, la mission relative à l'assurance de l'information sur le développement durable pour une durée qui s'alignera avec le mandat actuel de commissaire chargé du contrôle des comptes annuels. La mission d'assurance de l'information en matière de durabilité est prescrite par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (la « Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises » ou « CSRD »), qui devrait être transposée en droit belge d'ici le 6 juillet 2024. Ces informations sur la durabilité comprennent également les informations requises par l'article 8 du règlement européen (UE) 2020/852 relatif à l'établissement d'un cadre pour la promotion des investissements durables (la « Taxonomie de l'UE »). Les modalités financières de cette mission seront convenues entre Solvay et le commissaire conformément à la loi transposant la CSRD.

**11. Approbation de la clause de changement de contrôle relative à l'émission par Solvay d'obligations de premier rang non garanties à taux fixe en euros pour un montant nominal total de 1,5 milliard EUR**

Proposition de résolution : Conformément à l'article 7:151 du Code des Sociétés et des Associations, approuver la condition 6(f) des obligations (i) seniors non garanties à taux fixe de 3,875 pour cent venant à échéance en 2028 pour un montant nominal total de 750.000.000 EUR et (ii) seniors non garanties à taux fixe de 4,250 pour cent venant à échéance en 2031 pour un montant nominal total de 750.000.000 EUR, émises par Solvay, par laquelle les détenteurs d'obligations ont un droit individuel de demander le remboursement anticipé de leurs obligations si Solvay fait l'objet d'un changement de contrôle suivi d'une dégradation de sa notation ou d'un retrait de sa notation.

**12. Divers**